

## SEGUR DE LA SANTE : LE CHU DE RENNES SE FELICITE DE L'APPUI FINANCIER COMPLEMENTAIRE DE L'ETAT DE 80 M€ A SON PROJET DE RECONSTRUCTION

*Le projet de reconstruction du CHU de Rennes sur le site unique de Pontchaillou a obtenu un soutien financier complémentaire de l'Etat de 80 M€ dans le cadre du volet investissement du Ségur de la santé portant à 167 M€, le soutien financier national. L'annonce a été faite par Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, ce jour.*

Madame Nathalie Appéré, Présidente du Conseil de surveillance, Madame Véronique Anatole – Touzet, Directrice générale, le Professeur Jean-Yves Gauvrit, Président de la commission médicale d'établissement et l'ensemble de la communauté hospitalo-universitaire du CHU se félicitent de cette décision favorable de l'Etat qui vient conforter la mise en œuvre du projet de reconstruction et de modernisation, au service de la population de la métropole, du territoire et de la région.

Le projet de reconstruction du CHU de Rennes avait été validé dans son intégralité et a obtenu un premier accompagnement financier de 87 M€ au titre de sa phase 1, par décision du Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 25 juillet 2019. Cette décision était intervenue après trois années de contre-expertise nationale par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) et le COPERMO (Comité interministériel pour la Performance et la Modernisation de l'Offre de soins), jugeant le projet particulièrement pertinent et adapté.

Au regard de l'évolution des besoins suite au retour d'expérience de la crise sanitaire actuelle, de la croissance démographique très dynamique et des enjeux de santé publique de la Métropole rennaise, du territoire Haute Bretagne et de la Région Bretagne, le projet a été actualisé conduisant le CHU de Rennes à solliciter une aide complémentaire de l'Etat en avril 2021. L'attribution de cette **aide complémentaire à hauteur de 80 M€ porte ainsi à 167 M€, le soutien de l'Etat sur l'ensemble du projet (coût global du projet 761 M€ TDC et toutes phases confondues).**

A ce jour, conformément au calendrier prévu initialement, le CHU a engagé les trois opérations principales constituant la phase 1 du projet :

- Le **Centre Chirurgical et interventionnel (CCI)** permettra la modernisation et le regroupement des blocs opératoires, des salles interventionnelles et d'endoscopie, des hospitalisations de soins critiques et des hospitalisations des services de chirurgie, un centre de chirurgie ambulatoire, la stérilisation et une hélistation. Les travaux ont démarré sans retard malgré la crise COVID dès le mois d'octobre 2020 et l'ouverture du bâtiment est programmée au 1er semestre 2024.
- Le futur **bâtiment Femme-Mère-Enfant** permettra le regroupement de l'ensemble des activités du CHU sur le site de Pontchaillou. Le programme fonctionnel et technique du projet a été finalisé en 2021 et l'appel d'offre a été lancé. Sa livraison est prévue en 2026.
- Le programme fonctionnel du futur **Institut Régional de Cancérologie** sera finalisé d'ici fin 2021 pour permettre le lancement du concours au premier trimestre 2022.

Le soutien financier complémentaire apporté par l'Etat permet au CHU de sécuriser la réalisation des phases 2 et 3 :

- regroupement des consultations et hôpitaux de jour des services de spécialités médicales et chirurgicales,
- regroupement des plateaux d'imagerie,
- construction de nouveaux bâtiments d'hospitalisation de médecine spécialisée, de rééducation et de soins de suite et de réadaptation,
- construction de l'Institut de biologie.

Le projet a été travaillé avec tous les utilisateurs et tous les partenaires à travers une très large concertation à toutes les phases du projet. Il permettra au CHU de consolider la mise en œuvre de son projet médical et soignant, de poursuivre le développement de son offre de soin et d'améliorer la réponse aux enjeux de santé publique de la métropole, du territoire en pleine croissance démographique, et de mieux répondre au rôle de référence et de recours du CHU au service de la région Bretagne et de l'inter-région, ainsi qu'à ses missions universitaires. Il permettra aussi d'améliorer largement les conditions de prise en charge patients et les conditions de travail des professionnels.

